



Celtic Interconnector

La liaison électrique entre la France et l'Irlande

Compte rendu du cercle de travail « Agriculture » - 28 février 2019

Affluence : 9 participants (*cf. émargement joint*)

Garante de la concertation (Commission Nationale du Débat Public) :
Marie GUICHOUA

Représentants de RTE :

Gaëlle CHEVREAU, responsable de la concertation

Caroline BRIGANT, chargée de concertation

Delphine BENOIT, service Concertation Environnement Tiers

Représentant du bureau d'études TBM Environnement :

Gaël BOUCHERY, responsable de projet

Durée : 2 h 50



Déroulement :

- Introduction :
 - o présentation des intervenants de RTE et présentation des participants
 - o présentation des objectifs du cercle de travail
- Présentation du projet et des propositions de fuseaux de moindre impact
- Échanges avec les participants (questions-réponses)
- Travail sur les cartes des fuseaux
- Conclusion



1. Présentation du projet et des propositions de fuseaux de moindre impact

Cf. diaporama de présentation

CARTE DE SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS DE FUSEAUX (partie terrestre)





2. Retranscription synthétique des échanges

Sur la liaison souterraine

Un participant : À quoi sert la fibre optique ?

Gaëlle CHEVREAU : Elle transmet des informations qui servent à RTE pour la surveillance de la liaison et des postes. Elle n'a pas de vocation commerciale. Toutefois RTE dispose d'une filiale, Arteria, qui permet de valoriser pour les collectivités des fibres optiques excédentaires. Les collectivités intéressées peuvent se rapprocher d'Arteria.

Un participant : Que mettez-vous au fond de la tranchée ?

Gaëlle CHEVREAU : Rien, les fourreaux sont en PEHD et sont posés sur la terre. Nous avons aussi la possibilité de passer le câble dans les accotements d'une route ; dans ce cas, on utilise des fourreaux en PVC noyés dans du béton.

Un participant : Quelle est la largeur minimale des fuseaux ?

Gaëlle CHEVREAU : Il n'y a pas de largeur réglementaire pour ces fuseaux de moindre impact. En pratique, cela dépend de l'endroit où l'on passe. La largeur minimale peut être celle d'une route si l'on considère que c'est le seul endroit de passage possible. Les fuseaux proposés aujourd'hui sont larges de 200 à 300 mètres, ce qui est classique. Dans le principe, plus on identifie de difficultés ponctuelles, plus on cherche à élargir le fuseau. Une fois que le fuseau de moindre impact est validé, l'ouvrage doit être positionné dans ce fuseau ; c'est pourquoi il est important qu'il permette différentes possibilités de passage.

Un participant : À quel moment de l'analyse des sensibilités nous trouvons-nous ?

Gaëlle CHEVREAU : L'évaluation des enjeux environnementaux en cours ne porte pas encore sur le tracé de détail, elle porte aujourd'hui sur des propositions de fuseaux, puis elle se concentrera sur le fuseau de moindre impact lorsqu'il sera décidé. Dans les propositions de fuseaux que nous allons regarder ensemble tout à l'heure, nous avons déjà évité les sensibilités environnementales connues.

Un participant : Y a-t-il des distances à respecter par rapport aux élevages ?

Gaëlle CHEVREAU : Il n'y a pas de distance réglementaire par rapport à des élevages ou autres installations agricoles. Lorsqu'il s'agit de câbles aériens, il y a des seuils d'émissions de champs réglementaires à respecter car les câbles aériens émettent un champ électrique, qui se propage dans l'air.

En souterrain, la technologie de construction est tout à fait différente : le câble est isolé par un isolant puis par une couronne métallique. Le câble n'émet pas de champ électrique. Il émet du champ magnétique, mais le courant transporté étant du courant continu, le champ magnétique est statique et l'émission se situe très en deça du seuil réglementaire de 40 000 microteslas.

Un participant : Serait-il possible que vous réalisiez des analyses avant travaux dans les élevages pour pouvoir les comparer à la situation après travaux, si jamais il devait y avoir des difficultés ensuite ? Cela rassurerait les éleveurs.



Gaëlle CHEVREAU : Oui, ce sont des choses possibles. En général cela se fait plus tard dans l'avancement, lorsque l'on passe vraiment très près d'une exploitation. Il faut savoir que le champ magnétique décroît extrêmement rapidement avec la distance. Il sera également possible de tenir des réunions spécifiques avec les éleveurs lorsque le projet aura avancé et que l'on connaîtra le fuseau de passage et le tracé précis, afin de présenter les techniques utilisées.

Lorsque l'on dispose du tracé de détail et avant les conventionnements, des réunions d'information sont organisées avec la Chambre d'agriculture, les propriétaires et les exploitants.

Un participant : Un exploitant peut-il s'opposer au passage du projet ?

Gaëlle CHEVREAU : Il est évidemment possible de manifester son désaccord. Dans la majorité des cas, nous obtenons un accord de principe sur 90 à 95 % du linéaire. Pour le pourcentage restant, l'absence d'accord peut résulter d'une difficulté foncière, par exemple lorsque l'on n'identifie pas de propriétaire ou bien parce qu'il y a une indivision, ou l'opposition d'un propriétaire. Dans ces différents cas, nous pouvons utiliser l'utilité publique de l'ouvrage qui permet, en vertu d'un article du code de l'Énergie, de réaliser ce qu'on appelle une mise en servitude légale sur une parcelle. Mais encore une fois, cela est rarement utilisé.

Un participant : Aurez-vous les informations nécessaires sur les réseaux d'irrigation et de drainage au moment de choisir le fuseau de moindre impact ?

Gaëlle CHEVREAU : Nous n'aurons pas l'information à l'échelle des parcelles. L'objectif de la présente concertation, et de la concertation « Fontaine » à laquelle les maires participent, est de faire remonter l'information afin que nous puissions évaluer dans quels secteurs, de manière générale, se trouvent ces réseaux.

Il sera nécessaire à un moment que nous récupérions les informations précises, mais cela se fera à un stade plus avancé – ce ne serait pas possible aujourd'hui sur les 40 km du nord au sud, avec trois propositions de fuseaux, ce qui représenterait 120 km à étudier. Vous pouvez nous donner l'information aujourd'hui ou utiliser la plateforme de concertation.

Un participant : Je ne suis pas sûr que tout le monde perçoive les enjeux de cette concertation. Il faudrait sans doute insister pour faire remonter des informations, par groupes de communes par exemple. Nous ne pourrions pas donner ici toutes les informations, que nous ne maîtrisons pas.

Gaëlle CHEVREAU : Je comprends bien. Il y a d'autres modalités de participation, les cartes détaillées sont en ligne sur la plateforme de concertation. Il est possible d'envisager quelques réunions supplémentaires.

Un participant : Les agriculteurs ont déjà beaucoup d'enjeux, je ne suis pas sûr qu'un passage en force se passe bien.

Gaëlle CHEVREAU : L'objectif n'est vraiment pas de passer en force, nous allons regarder ces fuseaux de près. Vous allez le voir sur les cartes, une majorité des fuseaux comprend des routes, sur lesquelles l'ouvrage pourrait s'appuyer, et ensuite ils sont élargis à des parcelles agricoles. C'est pour cela que les fuseaux sont assez larges : cela laisse l'opportunité de suivre la route si c'est possible. Parfois les agriculteurs nous demandent de ne pas privilégier la route parce que le chantier va les ralentir dans leurs déplacements, et indiquent qu'ils préfèrent un passage dans les parcelles.



Un participant : Pour des questions de coût, la liaison va être tracé droit.

Gaëlle CHEVREAU : Non, je comprends que vous nous posiez cette question, vous allez le voir sur les cartes, ce n'est pas du tout droit.

Un participant : Quelle est la proportion de terres agricoles par rapport aux réseaux routiers ?

Gaëlle CHEVREAU : On va regarder sur les cartes, je ne dispose pas de ce ratio.

Un participant : Comment calculez-vous les 40 kilomètres ?

Gaëlle CHEVREAU : Ils sont calculés à partir de l'un des trois atterrages proposés : Port-Neuf, Groac'h Zu et Kervaliou, jusqu'au poste électrique de La Martyre.

Un participant : Serait-il possible que RTE prépare une annonce pour que nous puissions relayer le besoin d'informations et essayer de motiver les agriculteurs à participer, à aller regarder, poser des questions, aller vous voir ?

Gaëlle CHEVREAU : Avec plaisir. C'est ce que nous souhaitons, n'hésitez pas, tous les canaux d'information sont bons. Nous mettons en œuvre des annonces dans la presse, sur Facebook, sur Twitter mais nous accompagnons bien sûr tout ce qui est jugé opportun en complément.

Un participant : L'intérêt est aussi que quand nous informons les agriculteurs, si nous les sensibilisons à un sujet, nous sommes entendus. Les réseaux de drainage et d'irrigation sont une inquiétude importante dans le secteur nord.

Gaëlle CHEVREAU : Nous vous transmettrons demain les informations qui ont été diffusées aux communes il y a quelques jours, et qui invitent à aller voir les cartes des propositions de fuseaux qui sont désormais en ligne.

3. Travail sur les cartes de propositions de fuseaux

Les cartes présentent les propositions de fuseaux de moindre impact sur deux types de fonds : photographie aérienne (orthophotoplan) et fond cartographique avec représentation des enjeux environnementaux¹.

¹ Les cartes des propositions de fuseaux sont disponibles sur www.concertation.celticinterconnector.eu



3.1. Les principales questions et informations apportées par les participants

Un participant : Qu'est-il prévu pour le passage de l'Elorn ?

Gaëlle CHEVREAU : L'Elorn est très encaissé dans ce secteur, de ce fait le seul endroit de passage, que nous proposons en forage dirigé, se situe au niveau de la carrière. Dans ce secteur, on pourrait franchir en un seul forage l'Elorn et la voie ferrée.

Un participant : Pour nous agriculteurs, plus vous occupez le réseau routier, mieux c'est.

Gaëlle CHEVREAU : Je comprends votre point de vue. Sur d'autres projets, la Chambre d'agriculture nous a demandé de ne pas utiliser le réseau routier dans certains secteurs au contraire, car les travaux auraient pénalisé la circulation des engins agricoles.

Un participant : Quel est l'impact exact sur une parcelle cultivée ? Quelle est la largeur de l'ouvrage ?

Gaëlle CHEVREAU : Vous pouvez regarder la coupe de principe qui se trouve dans le dossier de concertation, qui prend en compte par prudence les plus grandes largeurs. Dans le principe, le décapage est réalisé sur 8 mètres (et 30 cm de hauteur) pour une tranchée large de 70 cm à 1 mètre. Le décapage permet que les engins ne roulent pas sur la terre superficielle.

Un participant : Est-il possible d'envisager un suivi des sols après la réalisation de l'ouvrage ?

Gaëlle CHEVREAU : C'est envisageable. Chaque territoire peut avoir des demandes particulières, qui donnent lieu à des réunions d'information, des conventions.

Un participant : Faut-il prévoir de modifier ses cultures dans la perspective des travaux ? Sur quel périmètre porte l'indemnisation ?

Gaëlle CHEVREAU : Non, ce n'est pas à vous de modifier vos pratiques, c'est à nous de nous adapter et les indemnités seront prévues en conséquence. L'indemnisation porte sur la largeur de la tranchée, pour la largeur décapée il s'agit d'une indemnisation pour perte de récolte.

Un participant : Je suis en bio, je ne suis pas sûr que l'impact du décapage ne porte que sur une récolte, car il faut le temps que la terre se refasse.



Gaëlle CHEVREAU : Le décapage superficiel est quelque chose qui nous est demandé par le milieu agricole. Mais il est également possible de placer des plaques de protection et de ne pas décapier.

Un participant : Comment faites-vous pour répertorier tous les réseaux d'eau potable ?

Gaëlle CHEVREAU : Cette mission est confiée à un bureau d'études, qui engagera son travail lorsque le fuseau de moindre impact sera retenu. Le franchissement de ces réseaux ne présente pas de difficulté technique.

Un participant : Le projet va-t-il se faire ?

Gaëlle CHEVREAU : Oui, mais tout ne dépend pas de RTE. Le projet est soumis côté français et côté irlandais aux régulateurs, qui devraient rendre leur avis fin mars. Si l'avis est positif, nous déposerons un dossier de demande de subvention à la Commission européenne et la réponse devrait parvenir à l'automne 2019. Nous commençons tout de même la concertation en amont, pour avoir le temps de bien informer et de recueillir comme aujourd'hui les points d'attention et les sensibilités.

Un participant : Nous pouvons relayer l'information auprès des serristes et exploitants de la SICA [NDLR : coopérative agricole de Saint-Pol-de-Léon]. Une réunion pourrait se tenir dans le courant du mois de mars, où nous pourrions faire le même travail qu'ici, à savoir informer, montrer la carte des fuseaux et recueillir les contributions, notamment sur les projets d'extension ou d'implantation de serres. Les serristes sont fortement consommateurs d'énergie ; il serait intéressant de voir s'il y aurait des synergies avec le projet Celtic.

Un participant : Pouvez-vous préciser quelles sont les indemnités ?

Gaëlle CHEVREAU : Les indemnités sont calculées en appliquant le barème agricole pour ce qui concerne les dommages instantanés. Il y a également une indemnité de servitude pour les propriétaires.

Un participant : Comment sont pris en compte les projets d'extension ? Quelle est la distance à respecter entre la ligne et la construction ? Pourquoi est-il interdit de construire sur la ligne ?

Gaëlle CHEVREAU : Le principe est d'abord que l'ouvrage ne gêne pas les projets, et pour cela on l'éloigne des projets d'extension.

Il n'y a pas de distance prévue, il est possible de passer au ras d'une construction ; en ville par exemple, l'ouvrage passe au ras des maisons.

Il est interdit de construire sur la ligne car il pourrait être nécessaire un jour de ré-intervenir, c'est très peu probable, mais il vaut mieux l'anticiper.

Notre travail au cours de la concertation est bien d'identifier les secteurs où des développements sont prévus, de les répertorier du mieux possible et de les éviter. Si on ne pouvait pas les éviter dans le fuseau, il faudrait alors que cela apparaisse clairement



dans les comparaisons entre les différentes solutions, afin que l'assemblée qui prendra la décision en juin dispose bien de tous les éléments d'appréciation.

Un participant : Allez-vous rencontrer tous les propriétaires ?

Gaëlle CHEVREAU : Nous le ferons à l'étape du tracé de détail, après l'obtention des autorisations, donc normalement en 2021.

Un participant : Pourriez-vous intervenir dans une réunion que nous sommes en mesure d'organiser avec les producteurs de la partie sud ?

Gaëlle CHEVREAU : Oui bien sûr, la demande nous a également été faite pour la coopérative SICA dans la partie nord. Nous allons organiser cela avant la fin du mois de mars.

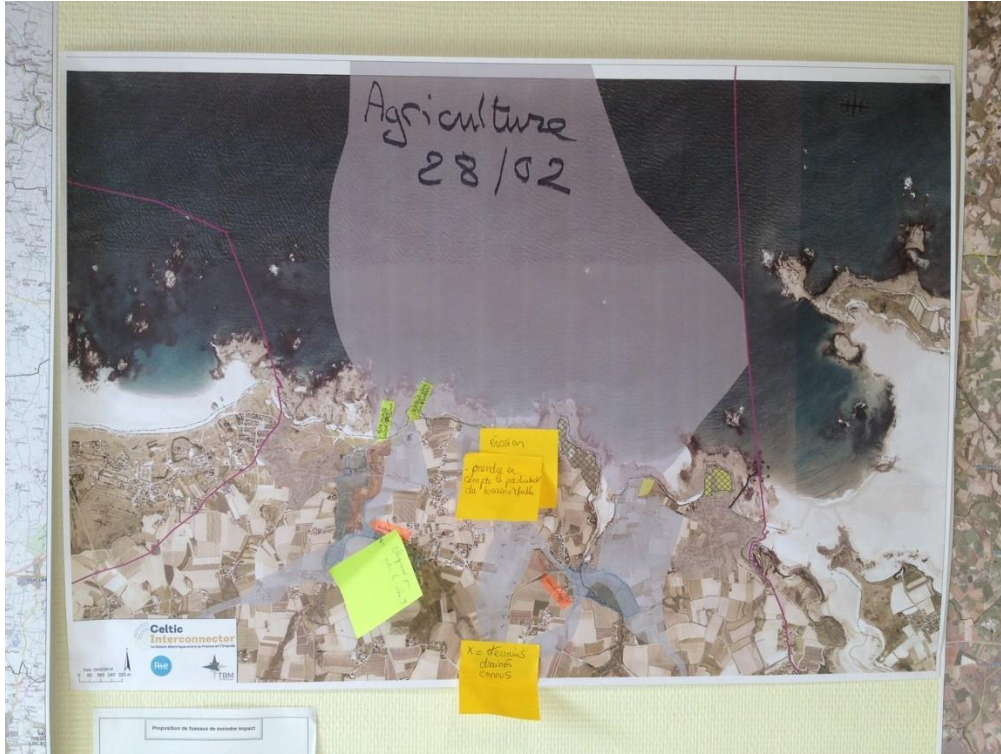
Points clés des échanges :

- Privilégier le passage par les routes
 - S'écarter le plus possible des bâtiments (bâtiments d'élevage, serres, habitations, sièges d'exploitation qui sont amenés à évoluer dans les années qui viennent)
 - Étudier plus précisément et traiter avec attention la zone irriguée et/ou drainée
 - Quelques propositions de fuseaux impacteront fortement le plateau agricole
 - Renforcer la communication : envoi de cartes papier à l'ensemble des communes pour que ceux qui le souhaitent puissent les consulter en mairie, organisation d'une ou deux réunions supplémentaires
-

3.2. Les contributions sur les cartes

Les contributions sont installées sur les cartes et reproduites ci-dessous. La couleur indique la sensibilité selon le contributeur (vert : sensibilité jugée faible, jaune : sensibilité jugée moyenne, orange : sensibilité jugée forte).

Sur la bande côtière et les zones d'atterrage



Contribution (jaune) : Érosion

Contribution (jaune) : Prendre en compte la particularité du terrain = meuble

Signalés sur la carte :

- [Cléder] Dune ouverte (récent)
- [Cléder] Terrains privés ; mobil-homes



Sur la partie terrestre





Contribution (vert) [Cléder] : Élargissement pour éviter la roche ?

Contribution (jaune) [Cléder] : Terrains drainés connus

Contribution (orange) [Tréflaouéan] : Réseau routier à favoriser

Contribution (vert) [Tréflaouéan – fuseau Ouest] : Opportunités de passage ? (raccordement possible des 2 fuseaux ?)

Contribution (orange) [Tréflaouéan] : Réseau irrigation communal (voir plans à la mairie)

Contribution (orange) [Plounevez-Lochrist et communes voisines] : Légumier ; culture l'hiver

Contribution (jaune) [Plouzévédé] : Version sud de Plouzévédé (difficulté propriété) : beaucoup de parcelles irriguées

Contribution (vert) [Saint-Vougay] : Bas-côtés larges le long de la route à Saint-Vougay

Contribution (orange) [Lanouarneau/Saint-Vougay] : Réseau d'eau

Contribution (jaune) : Plougar : grosse zone d'élevage

Contribution (orange) [Bodilis] : Zone d'élevage

Contribution (orange) [Bodilis – fuseau Est] : Favoriser le passage sur route par cette option

Contribution (orange) [Ploudiry] : Extension du bâtiment exploitation ; permis de construire déposé ; possibilité de suivre route

Contribution (jaune) : Parcelles drainées nombreuses sur Ploudiry de part et d'autre de la route ; VC4 + voie communale Cleuzever

Signalés sur la carte :

- [Cléder] Serres Lesradéneq Bodonn 20 ha
- [Cléder] Rocheux
- [Cléder] Réserve à eau
- [Tréflaouéan] Serres TBC (Technocom)
- [Saint-Vougay] A vérifier
- [Plougar-fuseau Est] Élevage
- [Saint-Servais - D32] Intéressant